

Plan de transport adapté suite à l'épidémie de Coronavirus

Ligne N

La Buisse - Voreppe

Horaires valables à compter du mercredi 1^{er} avril



Uniquement sur réservation
par téléphone au 04 76 05 03 47

au plus tard la veille avant 12H00 (pour le lundi, réserver le vendredi).

Point d'arrêt	Immjv--	Immjv--
La Buisse - Le Gay Giratoire	08:12	08:40
St Jean-de-Moirans - Rossignol	08:15	08:45
St Jean-de-Moirans - Paraboot	08:17	08:46
Moirans - Novespace Pommarin	08:19	08:47
Moirans - Schneider	08:20	08:48
Moirans - Thales LCD	08:22	08:49
Moirans - Thales - Trixell	08:22	08:49
Voreppe - ELS Group	08:23	08:51
Voreppe - Aluminium	08:25	08:53
Voreppe - Poma	08:26	08:54
Voreppe - Radiall	08:27	08:55
Voreppe - Louis Armand	08:28	08:56

- Services mis en place pour les déplacements autorisés par la gouvernement (travail, achat de première nécessité, consultations et soins indispensables, etc).
- Attestation de déplacement dérogatoire obligatoire à bord des véhicules
- Nombre de places limitées dans les véhicules afin de garantir les distances de sécurité.

 **Pensez à réserver !**

+ D'INFOS

Agence Mobilité - 04 76 05 03 47

www.paysvoironnais.com - transport@paysvoironnais.com

Plan de transport adapté suite à l'épidémie de Coronavirus

Ligne N

Voreppe - La Buisse

Horaires valables à compter du mercredi 1^{er} avril



Uniquement sur réservation
par téléphone au 04 76 05 03 47

au plus tard la veille avant 12H00 (pour le lundi, réserver le vendredi).

Point d'arrêt	Immjv--	Immjv--
Voreppe – Louis Armand	16:25	17:00
Voreppe - Radiall	16:26	17:01
Voreppe – Poma	16:27	17:02
Voreppe - Aluminium	16:28	17:03
Voreppe – ELS Group	16:30	17:05
Moirans – Thales – Trixell	16:31	17:06
Moirans - Thales LCD	16:32	17:07
Moirans - Schneider	16:33	17:08
Moirans - Novespace Pommarin	16:34	17:09
St Jean-de-Moirans - Paraboot	16:36	17:11
St Jean-de-Moirans - Rossignol	16:37	17:12
La Buisse - Le Gay Giratoire	16:41	17:16

- Services mis en place pour les déplacements autorisés par la gouvernement (travail, achat de première nécessité, consultations et soins indispensables, etc).
- Attestation de déplacement dérogatoire obligatoire à bord des véhicules
- Nombre de places limitées dans les véhicules afin de garantir les distances de sécurité.



Pensez à réserver !

+ D'INFOS

Agence Mobilité - 04 76 05 03 47

www.paysvoironnais.com - transport@paysvoironnais.com



Pays Voironnais
mobilité